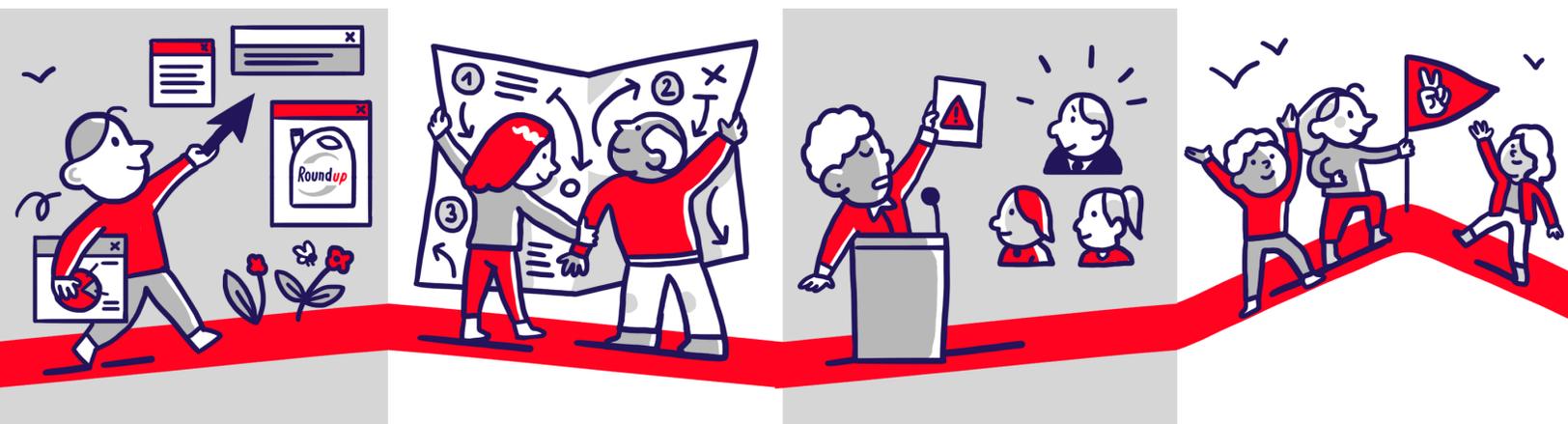


# 03 • passer à l'action

Bravo ! Vous avez maintenant une gang de militant.e.s mobilisé.e.s pour la sortie de notre dépendance aux pesticides.

**Il ne reste plus qu'à faire passer la résolution à votre conseil municipal!**

**C'est l'étape sur laquelle toute la mobilisation s'est construite. Elle consiste à faire adopter un règlement municipal qui interdit l'usage esthétique (inutile) des pesticides et/ou améliorer l'analyse de la qualité de votre eau potable.**



ÉTAPE III 



## conseil municipal processus décortiqué

**L'adoption d'un règlement municipal est un processus qui est étrangement simple; autant en profiter! En effet, on retrouve deux grandes phases dans ce processus à accomplir pour votre comité citoyen : un avis de motion incluant le dépôt du projet de règlement et, puis, l'adoption du règlement municipal.**

**en savoir plus**

### L'avis de motion

Un.e conseiller.ère municipal.e ou le.la maire doit rendre un avis de motion lors d'une séance. Celui-ci informe les autres élu.e.s que le conseil de ville devra se prononcer sur l'utilisation des pesticides lors de la prochaine réunion. Le projet de règlement doit être déposé à partir de ce moment (ou à une assemblée ultérieure) pour laisser le temps aux représentant.e.s de se faire une tête sur le sujet. C'est d'ailleurs le moment de continuer à faire monter la pression!

**idées pour faire monter la pression**

## L'adoption du règlement municipal

Cette étape est sans aucun doute la plus importante pour l'ensemble de la mobilisation. C'est le roulement de tambour tant attendu sur l'adoption du règlement municipal. Bref, ça se déroule à la séance suivant le dépôt du projet de règlement. Le conseil doit alors se prononcer. Il est, par conséquent, primordial d'emmener toute la gang de militant.e.s sur place !

N'ayez crainte ; si le règlement ne passe pas à ce moment, rien n'empêche de ramener le sujet sur la table en l'adaptant selon les inquiétudes.

### LES ÉLU.E.S : DES PERSONNES COMME LES AUTRES

Les conseiller.ère.s municipaux ou le.la maire ne sont pas des sortes de « bêtes étranges » sorties de nulle part. Ce sont des citoyen.ne.s comme tout le monde; c'est-à-dire qu'ils ont des valeurs personnelles, des opinions préconçues, un parcours personnel et une connaissance limitée des enjeux. Le travail de sensibilisation s'avère alors essentiel, car il faut partir de la base avec plusieurs concepts. Il est ainsi primordial de bien expliquer l'enjeu des pesticides pour que les élu.e.s s'approprient les objectifs de la campagne et connaissent mieux leur rôle.



**L'objectif derrière cette étape est d'aller chercher au minimum un.e élu.e municipal.e qui sera prêt.e à porter ce projet au conseil municipal. Si votre nouveau comité réussit à en trouver plus d'un, cela peut contribuer à former une belle coalition pour notre cause !**

## Bien connaître votre « cible »

Cherchez dans le réseau que vous avez ou celui des autres militant.e.s. Si ça se trouve, l'oncle, le beau-frère ou la voisine d'un.e de vos militant.e.s siège sur le conseil de la municipalité. S'il n'y a personne dans votre groupe qui connaît d'élus.e.s, il devient essentiel de faire des recherches pour savoir comment aller les chercher. Ce sont des allié.e.s potentiellement capitaux selon notre plan d'action.

Vous avez, entre autres, intérêt à connaître les éléments suivants sur les élus concernés : leurs domaines professionnels, leurs dossiers « chouchous » et quels sont leurs sujets chauds du moment.

S'il y a un.e maître dans la recherche ou un.e investigateur.ice dans le groupe, vous pouvez essayer de voir quelles sont les positions spécifiques de l'élus.e sur les pesticides avant de le.la rencontrer.

NOTE : Vigilance OGM peut vous aider dans cette étape .

## Approcher votre ou vos cibles

Maintenant que vous avez de la documentation sur le conseil municipal, sélectionnez celui ou ceux qui sont le ou les plus propices à vouloir défendre le dossier des pesticides. Définissez votre message et votre argumentaire avant d'initier le contact. Vous pouvez vous inspirer de notre section « Arguments clés aux revendications ».

[consulter le document](#)

Pour aller les chercher :

- passez par un courriel d'approche individuel;
- s'il n'y a pas de réponse, appelez! — Ils sont toujours intéressés à parler à leurs concitoyen.ne.s!
- s'il n'y a toujours pas de réponse, allez sur place pour leur parler.

Vous pouvez aussi choisir ceux qui représentent votre district électoral. Après tout, le travail des conseiller.ère.s est de vous représenter. Visitez le site internet de votre municipalité pour trouver cette information. Faites des sous-groupes et divisez-vous les élu.e.s municipaux à approcher. Cela permettra de tâter un pouls encore plus précis.

## Rencontrer un.e élu.e

Quand vous rencontrez les élu.e.s, allez-y préférablement en groupe de deux. Il faut vous présenter comme des citoyen.ne.s qui sont inquiet.e.s de l'utilisation des pesticides dans leur municipalité. N'oubliez pas que les demandes que vous faites à votre conseil municipal n'ont rien de révolutionnaire ; ce sont des demandes légitimes qui se font déjà dans plus de 148 municipalités à travers le Québec. C'est notamment le cas de Laval, la 3e plus grande ville du Québec, qui interdit plus spécifiquement l'utilisation des pesticides à base de glyphosate. Si Laval l'a fait, toute municipalité peut le faire !

**” Si Laval l'a fait,  
on peut le faire ! ”**

- dicton populaire québécois

## VOS POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Avant tout, il est bien important de préparer votre présentation. À l'ordre du jour, vous avez deux gros points à présenter :

1 - exposer les risques inhérents aux pesticides, que ce soit pour des raisons de santé individuelle ou collective, pour la famille, l'environnement, voire même les économies financières.

Vous pouvez vous inspirer de la documentation des autres sections de notre boîte à outils, notamment les précédentes (1 - s'informer et 2 - se mobiliser). Gardez en tête que vous souhaitez que votre représentant.e prenne le modèle de règlement municipal et l'emmène au conseil de ville. C'est un outil qui peut faciliter grandement leur vie !

2 - présenter et défendre les demandes suivantes :

En rappel, voici ce que nous vous proposons d'exiger :

(1) L'adoption d'un règlement qui interdit l'usage esthétique des pesticides. Pour ce faire, la municipalité doit étendre la liste blanche des produits autorisés dans les écoles et CPE à l'ensemble de votre municipalité. Cela permettra de protéger la population sur tout le territoire !

(2) L'adoption d'un règlement municipal indiquant l'utilisation d'outils de mesure des pesticides les plus précis dans l'évaluation de la qualité de l'eau ainsi que la fréquence adéquate de ces mesures.

**S'ils le souhaitent, les élu.e.s municipaux peuvent compter sur l'aide de Vigilance OGM pour instaurer leur règlement. Nous avons écrit un modèle de règlement municipal (une base de travail idéal pour commencer) et sommes en contact avec plusieurs municipalités qui ont déjà traversé le processus d'interdiction. Ils peuvent venir nous consulter.**

[voir le modèle de règlement](#)

[nous contacter](#)



**À cette étape, vous êtes rendus à la croisée des chemins!**  
**Soit vous avez trouvé un.e élu.e pour défendre vos revendications au conseil municipal (ce qui est excellent).**  
**Soit vous vous buttez à la réticence des élu.e.s. et vous allez vous-même au conseil municipal (ne lâchez pas !).**

## Un.e élu.e défend vos positions

Dans cette situation, tout va « comme sur des roulettes » .

Il ne restera plus que les deux grandes dernières étapes :

### 1 - Faire le suivi.

Assurez-vous tout de même de faire le suivi avec votre ou vos « nouvel ou nouveaux ami.e.s du conseil municipal ». Ce suivi servira simplement à mieux comprendre le dossier et vous assurer que vos revendications ne passent pas à l'eau de Javel !

### 2 - Démontrer de l'intérêt.

Lors des réunions clés du conseil, soit l'avis de motion, le dépôt du règlement et surtout celle de l'adoption du règlement, assurez-vous d'être présent avec le plus possible de gens. Allez chercher les bénévoles de votre groupe, vos voisin.ne.s, collègues, sympathisant.e.s à la cause et soyez présents en grand nombre au conseil municipal. Il faut que les élu.e.s et le.la maire soient conscient.e.s de l'importance de ce dossier pour leurs concitoyen.ne.s.

## Le conseil municipal et le.la maire sont fermé.e.s

**Un refus de vos élu.e.s peut provenir de différentes causes : manque de temps, manque de ressources ou divergences d'opinions. Les causes d'un refus sont de bons indices pour établir la bonne stratégie à adopter.**

Nous aimerions toutes et tous que les choses soient simples et peu énergivores lorsque nous voulons protéger la santé de nos concitoyen.ne.s et de notre environnement. Malheureusement, c'est rarement le cas. Comme dans toute mobilisation environnementale et/ou sociale, il faut être stratégique et, le plus souvent, faire d'autres actions pour atteindre nos objectifs.

**On parle d'escalade des moyens de pression.**

**Voici une petite liste de suggestions que Vigilance OGM vous propose dans ce cas (notez que le contenu sera alimenté durant l'été 2021).**

**Vous allez voir que cette partie peut vous faire sortir de votre zone de confort, mais aussi être fort plaisante !**

**faire monter la pression**

**rejoindre le groupe facebook**

*BEL ESPACE POUR  
S'AIDER RENDU LÀ* 

**D'ailleurs, l'une des premières actions en ce sens pourrait être d'intervenir vous-même au conseil municipal.**

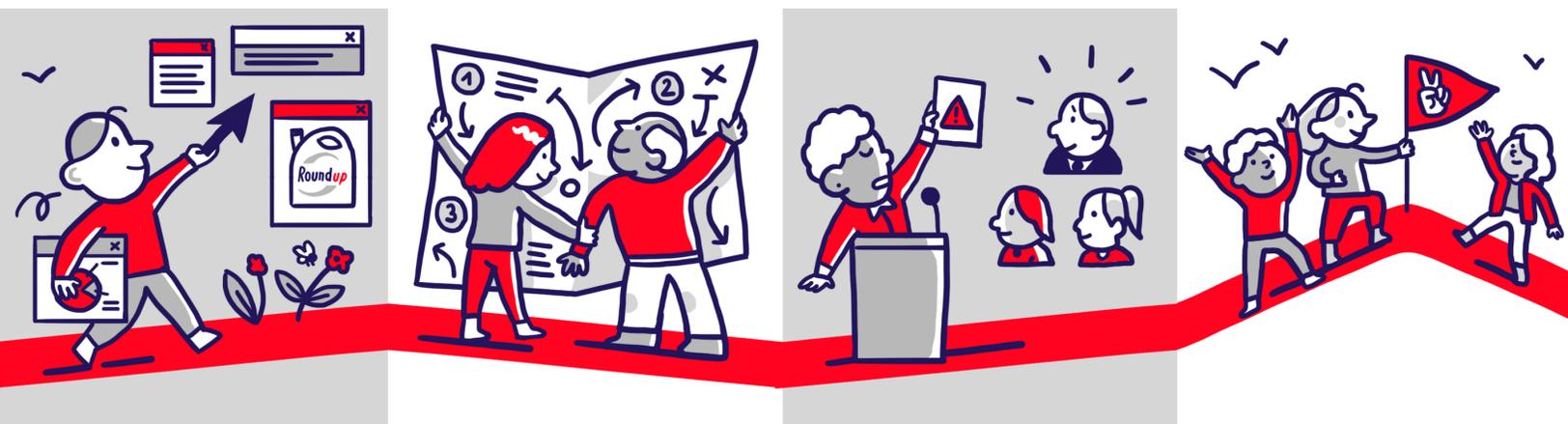
**Rien de sorcier là !**

**Nous vous expliquons tout dans cette fiche pratique.**

**intervenir au conseil municipal**

# 04. faire une différence

Que les résolutions soient passées du premier coup ou non, ou que vous ayez initié des actions pour « faire monter la pression », nous vous invitons à communiquer avec nous pour nous faire part de vos combats et avancées. Nous les partagerons dans la partie 4, en plus de vous donner quelques astuces !



**ÉTAPE N**

